



Août - Septembre 2019  
2019 – IR10-1



Mouvement Retrouvailles  
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents  
**Info-Retrouvailles**

## Mot de la présidente



### Retour au boulot!

Nous en sommes déjà à la fin du mois d'août et, pour la majorité des travailleurs, il est temps de reprendre le travail. Fini la farniente au soleil, les belles visites culturelles, les journées à s'occuper de nos potagers et de nos jardins, de se payer un parcours de golf, d'aller titiller la truite, de se lever quand bon nous semble, de se payer du bon temps pour lire, de faire tout ce que l'on veut à notre rythme et selon nos goûts, etc. Bref, il faut ce qu'il faut, on se donne un petit coup de pied et on reprend le taureau par les cornes pour se remettre au boulot jusqu'au prochain moment de répit.

Au Mouvement Retrouvailles, l'été a tout de même été très occupé, malgré les périodes de vacances estivales. Comme à l'habitude, plusieurs informations ont été transmises par courriel, par téléphone, par courrier ou sur les réseaux sociaux, afin de répondre aux multiples demandes reçues de part et d'autre. À notre grand plaisir, plusieurs ont pu prendre contact avec leurs familles biologiques, après avoir obtenu le nom de leur mère d'origine. Malheureusement, d'autres (et beaucoup trop) attendent encore après le traitement de leur demande envoyée en juin 2018... Il y a des heureux, mais il y a plusieurs mécontents, et ce, avec raison.

Avec septembre qui arrive dans quelques jours, nous tenterons d'obtenir des rencontres avec les décideurs pour voir à faire modifier certaines procédures récemment établies et qui nuisent considérablement au fonctionnement déjà boiteux de l'équipe qui s'occupe du traitement des demandes.

De notre côté, comme l'équipe administrative du siège social se résume à une personne, il arrive qu'il y ait quelques délais pour traiter des demandes bien spécifiques, mais soyez assuré(e)s que le maximum est fait pour vous satisfaire.

Je vous souhaite un bon retour au travail, si tel est le cas, sinon une belle fin d'été. Bonne lecture.

Caroline Fortin, présidente

facebook

## « Loin des yeux, près du cœur »



L'émission « **Loin des yeux, près du cœur** » reprendra du service le 6 septembre 2019, après une pause estivale bien méritée. Normay St-Pierre, son acolyte Jean-Paul et ses invité(e)s seront de retour en pleine forme.

Le Mouvement Retrouvailles, commanditaire de l'émission « **Loin des yeux, près du cœur** », diffuse directement de son site Internet, en version « Sound Cloud\* », cette incontournable émission hebdomadaire. Pour avoir accès aux émissions, vous devez visitez notre page [Facebook](#) ou notre site [Internet](#). Les émissions sont également disponibles via la page Facebook de l'émission « [Loin des yeux, près du cœur](#) » ou sur le site de [Adoption – Émotions – Retrouvailles \(A.E.R.\)](#)

Si vous désirez participer à l'émission, **réservez** votre place rapidement en écrivant directement à Normay St-Pierre ([normay.stpierre@videotron.ca](mailto:normay.stpierre@videotron.ca)). Elle se fera un plaisir de vous contacter et vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, vous n'avez pas à vous présenter en studio, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous demeurez confortablement dans votre demeure.

L'émission a sa page Facebook sur laquelle vous pouvez placer vos commentaires et y trouver des résumés détaillés d'émission écrit par Mme Marthe Charest. Visitez-nous, écoutez-nous et laissez-nous vos commentaires. Au fil des ans, cette émission a su aider plusieurs personnes à vivre leur période d'attente lors des démarches de retrouvailles, à comprendre le processus, à se préparer pour le grand jour ou à accepter un deuil ou un refus. Certaines personnes se sont même retrouvées via l'émission. Il était donc très important que ce rendez-vous hebdomadaire demeure.

\* SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux - [Cliquez ici pour écouter les émissions sur notre radio-web avec SoundCloud](#) .

## Volet politique

Plutôt tranquille de ce côté pour les derniers mois, considérant les vacances estivales de part et d'autre. Le Mouvement Retrouvailles continuera ses démarches auprès des ministères au cours des prochaines semaines, afin de voir à ce que les procédures mises en place soient plus efficaces et que la Loi 113 soit respectée, comme il se doit.

Nous invitons les personnes concernées à se manifester auprès des autorités gouvernementales et des médias, afin que leurs voix soient entendues en grand nombre. Vous êtes les personnes directement concernées et le gouvernement doit entendre vos voix. Le Mouvement Retrouvailles se veut le porte-parole des personnes adoptées, des parents d'origine et adoptifs, mais il est important que ceux-ci se manifestent également. Seul nous ne pourrions y arriver.



Le texte suivant a été envoyé à certains médias pour parution dans leur section dédiée à l'opinion des lecteurs. Espérant que plusieurs autres y écrivent également.

## **La Loi 113 – Des secrets demeurent... Identité difficile à révéler, malgré la loi québécoise**

Depuis la mise en vigueur de la Loi 113, toute personne confiée à l'adoption avant le 16 juin 2018 a droit de recevoir son identité d'origine, celle de ses parents d'origine inscrits au dossier d'adoption, à moins qu'ils aient signifié un refus à la divulgation à l'identité avant juin 2019 ou avant toute demande de la part de la personne adoptée, ainsi que tout renseignement leur permettant de prendre contact. Ce libellé en égale plusieurs parmi la grande famille des personnes confiées à l'adoption. Malheur est que les conseillers juridiques du ministère de la Santé et des Services sociaux restreignent, et ce, de façon très protectrice pour les parents d'origine, les informations qui seront transmises. Au Québec, au lieu d'ouvrir les valves, on resserre l'étau. C'est de la poudre aux yeux!



En fait, la personne confiée à l'adoption qui fait sa demande n'aura droit qu'aux noms et prénoms de ses parents d'origine, lorsque disponibles et si aucun veto n'a été signifié. Pour celle dont le parent est décédé depuis plus d'un an, les mêmes deux petits renseignements sont fournis, ainsi que l'âge au moment du décès et les causes, si connues. Mais là ne s'arrêtent pas la limitation. Non! Lorsque le requérant présente une demande concernant l'identité de son père d'origine et que cette filiation est seulement présumée, les établissements sont obligés de faire des démarches pour retrouver cette personne et obtenir son consentement à une telle divulgation. Ils ne peuvent révéler l'identité d'une personne qu'on présume seulement être le parent de la personne confiée à l'adoption. L'article 583 du Code civil s'applique uniquement dans les cas où la filiation est établie. Donc, ici, on prétend que des mères qui ont révélé

l'identité du père, avec ou sans son consentement, ont menti! Et, plusieurs de ces chers géniteurs se sauveront, encore aujourd'hui, les pattes aux fesses... Combien de pères qui ignorent leur paternité seront réellement contactés et consentiront à une telle divulgation? En fait, sans vouloir être de mauvaise foi, combien d'énergies seront mises sur la localisation de ces pères qui ne « semblent » pas avoir de filiation, car ils n'ont pas apposé leur signature quelque part? Bien des pères réels, identifiés au dossier, sans document officiel, sont probablement déjà décédés. Et pourtant, la vérification de décès a déjà été faite pour plusieurs et, aujourd'hui, on taira leur identité. Voyons! Bien des dossiers seront tout à fait laissés à l'abandon par manque de temps et par mauvaise interprétation.

Pour les mères d'origine dites « introuvables », le nom inscrit au dossier (dans la majorité des cas, un pseudo) sera révélé en y attachant un veto de contact, car, encore ici, on ne peut présumer que ces personnes consentiraient... Mais le nom du père inscrit au dossier, si introuvable, sera volontairement retenu pour ne présumer de rien!

Jusqu'à maintenant, il a été uniquement question de cette nouvelle directive reçue par les intervenants, mais il est aussi important de parler de la règle qui entoure la fratrie. Des frères et sœurs nés de même mère et/ou de même père ne seront mis en contact uniquement si les deux parties en font la demande et si le fait de les mettre en contact ne révèle pas l'identité du parent qui aurait pu placer un refus à la divulgation de son identité. Qu'arrive-t-il si l'une des parties ignore l'existence de l'autre? Néant...

Les descendants (ou toute personne significative) de la personne confiée à l'adoption, laquelle est malheureusement décédée avant d'avoir pu débiter ou finaliser sa quête d'identité, se voient également oubliés par la Loi 113. En effet, le décès de la personne adoptée vient mettre fin à toute chance que sa suite puisse connaître la vérité sur ses origines. Lorsqu'on donne la vie à un enfant, n'hérite-t-il pas de nos gênes? Lesquels? Ils l'ignoreront sans doute à jamais, si ce n'est que de cette nouvelle législation.

Les intervenants aux dossiers devront maintenant contacter les requérants de ces magnifiques applications de la loi et, par la suite, jugeront que les personnes confiées à l'adoption sont des personnes agressives! On se demande bien pourquoi! Si on faisait place au gros bon sens, à une approche plus humaine et si on pensait à ce que ressentent ces dizaines de milliers de personnes en quête de leur identité, depuis des décennies pour la majorité, l'agressivité laisserait largement sa place à la reconnaissance et au mieux-être. Face à l'ignorance, à une loi restrictive, au jugement et à la non-reconnaissance de la personne adoptée comme une personne à part entière, se pourrait-il que des émotions moins positives remontent à la surface? Se poser la question est y répondre. On traite ici avec des humains, fragilisés dans certains cas. Ils ont tous besoin d'écoute, de support et de respect. La façon de faire avec cette clientèle ne s'apprend malheureusement pas lors d'une légère formation, mais avec des années d'expérience.

À noter qu'à la mi-août 2019, uniquement 30 % des demandes reçues depuis le 16 juin 2018 ont été traitées. Pourquoi? Par manque de jugement initial lors de l'établissement des procédures à suivre établies avant la mise en vigueur de la Loi 113. Au lieu de laisser les responsabilités aux services d'antécédents et retrouvailles des CISSS/CIUSSS (anciennement Centre jeunesse) déjà en place, fonctionnels, compétents, expérimentés et adéquats, on a préféré créer une centrale administrative pour traiter les demandes. Résultat : fouillis total... et, à moyen terme, pertes de services dans lesdits CISSS/CIUSSS et création de 4 pôles majeurs pour la province, donc délais indéfinissables à prévoir.

L'article 583 du Code civil est de plus en plus interprété de façon à limiter au maximum les informations transmises au requérant pour continuer de protéger le parent d'origine. A-t-il vraiment besoin d'être protégé de cette façon? Pourquoi ne pas l'accompagner plutôt dans cette démarche? La plupart des mères ont été stigmatisées, jugées et laissées à elles-mêmes par le passé. Encore aujourd'hui, on tente de couvrir le tout pour cacher les erreurs sociales, religieuses et étatiques de l'époque! Il y a plein de sous-entendus très défavorables pour les gens concernés par l'adoption au Québec dans cette loi. D'ailleurs, notez que plusieurs parents d'origine désirent connaître l'adulte qu'est devenu le petit être qui a dû être remis à d'autres mains, mais ils doivent passer par les dédales administratifs permettant d'aller chercher un consentement. On ajuste les procédures et interprétations au gré des saisons... Espérons que le nouveau gouvernement en place pourra faire en sorte d'alléger ce fardeau rapidement.

Pourquoi le Québec est si frileux de redonner à ces milliers de personnes leur vérité, leurs origines? Parce que mon pays, c'est l'hiver?

Caroline Fortin  
Présidente et coordonnatrice provinciale  
Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s -  
parents



## EXPÉRIENCES ADOPTIONS – EA PROJET

### Optique adoption – Dialogue intergénérationnel entre personnes adoptées.

#### Recherche de participants

L'équipe du projet de recherche, sous la direction de Patricia Germain, est multidisciplinaire et composée de chercheurs provenant du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF). L'équipe travaille dans une approche participative permettant de mettre en relief la voix des acteurs concernés par le projet. En tant que chercheurs, ils désirent s'assurer de bien représenter la perspective des acteurs concernés, soient les personnes adoptées.

L'un des volets de ce projet mettra en dialogue des jeunes et des aînés adoptés afin d'échanger sur leur réalité de personnes adoptées et leur quête d'origines. Ce projet propose quatre rencontres dans trois régions différentes (Montréal, Québec et Trois-Rivières). Cette démarche inspirée de la méthodologie *Photovoice* permettra aux participants d'exprimer à travers des photographies et des textes leur vécu. Ce matériel réuni sera rendu public lors d'une exposition en mai 2020 à Trois-Rivières. Cette activité permettra de sensibiliser un large public aux expériences riches et diversifiées des personnes adoptées.

Si vous êtes intéressé(e)s par un tel projet notez qu'il se déroulera sur trois sites :

Québec : les samedis 28 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2019

Montréal : les samedis 26 octobre, 16 novembre et 30 novembre 2019

Trois-Rivières : Groupe en janvier 2020 – dates à venir.



Ils recrutent des personnes adoptées tant au niveau international que national. Ils invitent des personnes âgées entre 18 et 29 ans et de plus de 50 ans, pour permettre de faire des groupes intergénérationnels.

Pour plus de détails, Marleen Baker, PhD, au 819-376-5156 ou [expériences.adoptions@uqtr.ca](mailto:expériences.adoptions@uqtr.ca)

***COLLOQUE ANNUEL 2020 – 2 mai 2020 – Date à retenir***

***Nous avons déjà arrêté notre date pour le prochain colloque annuel, soit le samedi 2 mai 2020. Mettez cette date à votre agenda. Nous vous reviendrons avec plus de détails au cours des prochaines semaines, à savoir le lieu exact et le contenu.***

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

## Suggestions de lecture ou autres

facebook



Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : [cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca](mailto:cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca) et nous en prendrons bonne note.



EN FRANÇAIS – **Berthe – Le silence de ma mère** de *Marie-Berthe Leblanc*, 2019

Yvonne, la sœur de Berthe, arrive en visite de la Floride. Yvonne fait une révélation choc à Berthe en lui confiant que sa mère n'est pas sa mère. Berthe ne la croit pas et cherche des indices qui pourraient l'amener à découvrir la vérité. Puis, elle apprend qu'elle est l'enfant du péché, née hors du mariage dans les années '50. Ces informations la bousculent et elle tente, tant bien que mal de rester calme devant ce qui est arrivé. Elle se sent trahie, ne reconnaissant plus son identité. Qui est sa mère? Pourquoi lui a-t-on caché la vérité? Qui est son père? Elle a droit à des explications, puisqu'en l'espace d'un instant sa vie bascule lorsque qu'elle apprend que sa mère n'est pas sa mère

**Livre offert sous forme de livre broché, et sur Kindle Ebook (livre kindle) pour lire sur votre ordinateur, votre tablette ou votre cellulaire, en français et en anglais, BERTHE: My Mother's Silence.**

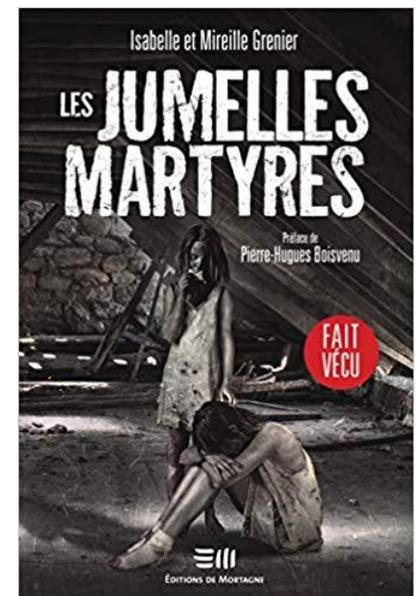
EN FRANÇAIS – **Les jumelles martyres** de *Isabelle et Mireille Grenier*, Éditions de Mortange, octobre 2018

Abandonnées dès leur naissance, les jumelles Grenier sont restées à la crèche plus de deux ans sans que personne les adopte... jusqu'à ce qu'un couple décide de les accueillir.

L'histoire aurait pu se terminer là et avoir une fin heureuse, mais ce fut loin d'être le cas... Dans cette maison, les fillettes ont été martyrisées, physiquement et sexuellement, et confinées dans le noir le plus complet, dans de minuscules couchettes. Durant des années, elles ont vécu dans un climat de terreur perpétuel. Pourquoi les Services sociaux ne sont-ils pas intervenus plus tôt ? Encore aujourd'hui, la question se pose...

Cinquante ans plus tard, les deux femmes témoignent du véritable enfer auquel elles ont survécu, avec une résilience hors du commun et la volonté de changer la société dans laquelle on vit.

L'histoire des jumelles Grenier est véridique et appuyée par des faits notés dans les rapports officiels des Services sociaux, entre 1967 et 1973. Elles ont choisi de rompre le silence pour se libérer enfin de ce boulet qu'elles traînent depuis trop longtemps, mais, surtout, pour éviter que ce qu'elles ont subi se répète, dans l'espoir d'un monde plus humain. Tous connaissent Aurore l'enfant martyre, cependant personne ne veut croire que de tels drames se produisent encore. Ce livre est le vibrant témoignage d'une enfance brisée. Un cri du cœur qui nous bouleverse et nous laisse sans mots.



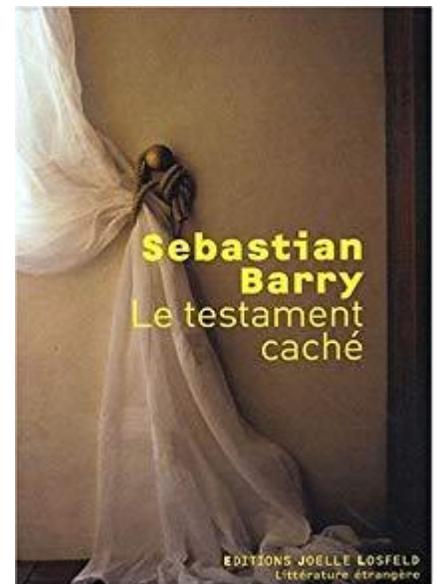


### À VOIR ET/OU À LIRE / Versions française ou anglaise

Le testament caché /The Secret Scripture –

LIVRE de *Sebastian Barry*, Éditions Joëlle Losfeld, 2009

FILM (adaptation) de *Jim Sheridan*, avec Vanessa Redgrave, Rooney Mara, Eric Bana et plusieurs autres. 2016



Roseanne McNulty a cent ans ou, du moins, c'est ce qu'elle croit, elle ne sait plus très bien. Elle a passé plus de la moitié de sa vie dans l'institution psychiatrique de Roscommon, où elle écrit en cachette l'histoire de sa jeunesse, lorsqu'elle était encore belle et aimée. L'hôpital est sur le point d'être détruit, et le docteur Grene, son psychiatre, doit évaluer si Roseanne est apte ou non à réintégrer la société. Pour cela, il devra apprendre à la connaître, et revenir sur les raisons obscures de son internement. Au fil de leurs entretiens, et à travers la lecture de leurs journaux respectifs, le lecteur est plongé au cœur de l'histoire secrète de Roseanne, dont il découvrira les terribles intrications avec celle de l'Irlande.

À travers le sort tragique de Roseanne et la figure odieuse d'un prêtre zélé, le père Gaunt, Sebastian Barry livre ici dans un style unique et lumineux un roman mystérieux et entêtant.

L'adaptation cinématographique a été réalisée par Jim Sheridan en 2016.

## LE SALON FADOQ 50 ANS +



Depuis sa première présentation en 2012, le Salon FADOQ 50 ans + connaît un vif succès et il ne cesse de croître d'année en année. La pertinence et la qualité des 220 entreprises et organismes participants font de ce rendez-vous annuel un incontournable pour les personnes de 50 ans + dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches.

Avec plus de 18 000 visiteurs ayant franchi les portes du Salon FADOQ 50 ans + en 2018, cet événement s'impose comme «LA » source par excellence pour trouver des solutions et des réponses afin de bien vivre après 50 ans.

Cette année, le Salon FADOQ 50 ans + se tiendra au Centre de Foires de Québec, les 27, 28 et 29 septembre de 10h00 à 16h30. L'accès au Salon est gratuit pour tous les visiteurs.

Article paru sur le site Internet de [Ici.radio-canada.ca](http://Ici.radio-canada.ca), le mercredi 28 août 2019, écrit par Fanny Samson.

## L'identité du père biologique difficile à révéler, malgré la loi québécoise



Plus de 38 000 dossiers ont été ouvert par l'équipe centralisée Info-adoption.

PHOTO : ISTOCK

Fanny Samson

Publié à 5 h 52

Les Québécois adoptés à la recherche de l'identité de leur père biologique se frappent à des restrictions juridiques. Malgré la loi en vigueur depuis plus d'un an, de nombreuses informations au dossier ne sont pas divulguées par le gouvernement.

[Depuis le 16 juin 2018](#), les personnes adoptées au Québec peuvent faire une demande auprès de l'équipe centralisée Info-adoption pour obtenir de l'information sur leurs parents d'origine.

Toutefois, si la demande concernait un parent biologique toujours en vie, les demandeurs devaient attendre jusqu'en juin 2019 pour permettre à tous les parents désirant se retirer de ce processus de le faire.

La présidente du Mouvement Retrouvailles, Caroline Fortin, a alors constaté des changements dans la façon de traiter les demandes.

On s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de restrictions, déplore-t-elle, notamment au niveau du nom des pères.

De nombreuses personnes ont d'ailleurs contacté l'organisme à ce sujet. Les gens sont très amers des procédures qui ont été mises en place, ajoute-t-elle.

La raison évoquée dans les échanges entre les personnes adoptées et le Ministère est la véracité de l'information divulguée.



S'ils ne sont pas en mesure de prouver que c'est réellement le père, ils ne donneront pas l'information, précise Mme Fortin.

Elle précise que les informations au dossier concernant le père proviennent souvent de la mère. Ça vient à dire que la mère qui a donné le nom au dossier est considérée comme [une information mensongère], dénonce-t-elle.

Caroline Fortin, présidente du Mouvement Retrouvailles  
PHOTO : RADIO-CANADA

## **Des informations vérifiées**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirme avoir modifié certains critères, et ce, conformément à des avis juridiques reçus.

Il est apparu que dans plusieurs dossiers d'adoption, le nom du parent est mentionné, mais n'est pas confirmé officiellement, surtout dans le cas du père, souligne la responsable des relations avec les médias, Noémie Vanheuverzwijn.

Le MSSS se défend de vouloir restreindre l'accès aux demandeurs, mais souligne que si les informations que l'on retrouve dans le dossier du demandeur ne permettent pas d'établir avec certitude qu'il s'agit du parent de la personne adoptée, l'identité du parent n'est pas révélée.

*Il ne s'agit pas d'une façon de donner moins d'information. Il s'agit plutôt d'une façon de se conformer à la loi et d'éviter des situations malheureuses où la personne ne recevrait pas l'identité réelle de son parent.*

Noémie Vanheuverzwijn, responsable des relations avec les médias au MSSS

Dans certains cas, si l'identité du père est seulement présumée, des vérifications peuvent être faites. Il faut vérifier verbalement si celui-ci est bien le parent présumé de la personne adoptée et s'il consent à ce que soient transmis ses renseignements identificatoires.

## **Délais de traitement**

La présidente du Mouvement Retrouvailles dénonce depuis plusieurs mois les délais de traitement de l'équipe centrale Info-adoption.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, environ 30 % des demandes ont été traitées. Sur un total de 38 456 dossiers, 11 780 ont été répondus.

Parmi les demandes traitées qui concernent un parent toujours vivant, plus de la moitié ont accepté que leur nom soit révélé.

Selon Caroline Fortin, les procédures mises en place sont inadéquates et inefficaces.

Je pense que ceux qui ont fait une demande récemment, ça va prendre encore des mois, on est rendu à parler d'années, dit-elle.

## **Nouvelle analyse**

D'ailleurs, en raison des modifications effectuées cet été, certains dossiers doivent être analysés à nouveau.

Comme les recherches effectuées lors de la dernière année n'ont pas été effectuées en tenant compte de cette orientation, une nouvelle analyse doit être effectuée dans votre dossier afin de déterminer la provenance des informations que nous détenons, peut-on lire dans un courriel envoyé par le Ministère à un demandeur, et dont Radio-Canada a obtenu copie.

La présidente voudrait que le gouvernement divulgue l'information sur les parents biologiques même si elle n'est pas appuyée par des documents officiels. Elle suggère une clause afin de décharger le gouvernement de toutes responsabilités. Je pense que les gens comprendraient ça, soulève-t-elle.

## **À lire aussi (articles déjà parus):**

- [Des personnes adoptées ignorent toujours l'identité de leurs parents](#)
- [Adoption : meilleur accès aux origines et explosion de joie](#)
- [Une dame de Lévis retrouve la trace de sa mère biologique après une vie d'attente](#)

Présidente : Caroline Fortin – [cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca](mailto:cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca)  
Vice-présidente : Réjane Genest  
Trésorier : André-Georges Toupin  
Relationniste : Lise Émond  
Secrétaire : Lucille Gosselin

## PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

### Région de Québec / Portneuf / Chaudière-Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

**Café-rencontre (Début de saison)**  
**Le lundi, 9 septembre 2019, 19h00**

Informations générales  
Discussions ad-lib

#### **NOUVEL ENDROIT**

Maison des entreprises du cœur  
2120, rue Boivin  
Québec G1V 1N7

*(Stationnement facile à l'arrière ou dans la rue)*

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

***Toujours vérifier sur le site Internet pour tout changement de dernière minute.***

« Prochaine parution – Octobre 2019 »



### Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

**Café-rencontre**  
**Le vendredi, 4 octobre 2019, 19h00**

Centre Pierre & Bernard Lucas  
2060, rue Holmes  
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

### Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Dates et endroits à confirmer  
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 7334

### Région Frontenac/Estrie

**Café-rencontre**  
**Le vendredi, 20 septembre 2019, 18h00**

Restaurant Le Normandin  
269, boul. Frontenac  
Thetford

Pour plus de renseignements : 418 335 9522